



**REMBOURSEMENT  
DE FRAIS AUX  
ELUS ET AUX  
PERSONNELS :  
COMPTE RENDU  
AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/56

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 octobre 2017

**PRESENTS** : MM. COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel ;

**EXCUSÉS** : MICHEL Gilbert (pouvoir à Florence GONON), PINATEL François (pouvoir à Roger GIRAUD) ;

*Secrétaire de séance* : BEAUME Hugues.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** la délibération n° 2017/37 en date du 19 mai 2017,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil municipal les remboursements de frais aux élus et aux personnels,

Le Conseil municipal prend note des remboursements suivants :

*Daniel VIN* :

LA POSTE	Frais affranchissement renv DVD « le potager de mon gran père »	7,40 €
----------	---	--------

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

